

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVENS

Convocation
du 05/07/2024

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ---- 07
Présents : --- 07

Absents : ---- 06
Pouvoirs : ---- 01
Votants : ----- 08

VOTE

Pour : ----- 08
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

FORET

**Délibération
N°2024-27**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 22/07/2024

Reçue en Préfecture
Le : 22/07/2024

Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : 22/07/2024

Gil THOMAS, Maire



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024 à 19H30

L'an deux mille vingt-quatre le neuf juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/

Absents : SANDRAL Linda / LEYDIER Serge / KELLER Sophie / VUARGNOZ Catherine / NOEL Ruta / MASSON Thibault

Pouvoirs : Ruta NOEL à Coralie DECOMBARD

Secrétaire de séance : M Thierry PROFFIT

OBJET : Validation de la Charte Forestière

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration de la charte forestière par Thonon Agglomération. Ce type de charte n'a pas de valeur réglementaire mais matérialise la réflexion des acteurs d'un territoire pour respectivement résoudre et valoriser les problématiques et atouts forestiers qu'ils rencontrent.

Ce travail est d'autant plus important et précieux au regard des caractéristiques de notre territoire et du rôle important que la forêt a à jouer face aux évolutions climatiques, qu'il s'agisse d'entretenir et d'améliorer nos puits de carbone, ou encore de faciliter l'émergence d'une réelle filière de biomasse locale, sans oublier son rôle de reconnexion à la nature pour des habitants de plus en plus « urbains ».

Le document de charte forestière, est aujourd'hui abouti et il convient de le valider et d'autoriser sa signature par le Maire.

VU la Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF), qui accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt,

VU la validation du programme d'actions de la charte forestière de Thonon Agglomération par le comité de suivi de la charte forestière le 28 novembre 2023,

VU le document de charte forestière fourni en pièce jointe.

CONSIDERANT l'importance d'une approche globale de la forêt sur les plans environnemental, social et économique,

CONSIDERANT notamment les enjeux de

- Souveraineté énergétique,
- Réponses et d'adaptation au changement climatique (séquestration du carbone, rôle hydraulique, mais aussi parer à la sécheresse ou encore feux de forêt),
- Préservation de la biodiversité,

CONSIDERANT la volonté réaffirmée du territoire de s'engager dans une charte forestière.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

⇒ **Valide** le document de charte forestière ci-annexé

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

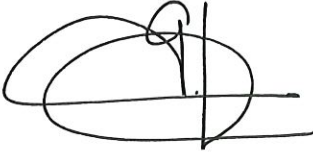
ID : 074-217400530-20240709-D2024_27-DE

S²LOW

⇒ **Autorise le Maire** à signer la charte forestière ainsi que toute pièce à intervenir en relation avec cette affaire

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT

